



LUBRIZOL Coupable, ÉTAT complice !



Dès 13h jeudi 26 septembre, la CGT alertait sur les risques liés à l'incendie sur ce site SEVESO 2 : risques pour les travailleurs, la population et l'environnement. Dans le même temps, La CGT exigeait du préfet de Région la transparence complète sur les produits brûlés et les résultats d'analyse.

La pression conjuguée des syndicats et de la population a forcé la préfecture et le gouvernement à sortir partiellement de leur déni. Ainsi, à la différence des premières déclarations gouvernementales de CASTANER qui a indiqué une absence de risques liés aux fumées, Agnès BUZYN a dû reconnaître que la ville était « *clairement polluée* » et l'existence d'un risque sanitaire.

Ainsi, le préfet de Région a dû reconnaître que des milliers de mètres carrés de toiture amiantés sont partis en fumées, même s'il minimise cette pollution à un rayon de 300 mètres autour du site, ce qui paraît contradictoire avec la forte volatilité des fibres.

Concernant les analyses des suies retombées, de sérieux doutes sont permis dès lors que le laboratoire INERIS qui a procédé aux analyses indique dans son rapport que « *Les premières constatations visuelles ont permis d'observer que les lingettes étaient peu colorées par des suies* » alors qu'on a tous constaté des zones importantes de pollution !

Un risque accru de cancer et d'autres maladies à moyen terme !

Cependant, la préfecture refuse toujours, à cette heure, de communiquer la liste des produits dangereux, nocifs et toxiques qui sont partis en fumée.

Par ailleurs, comment le préfet peut-il affirmer que le plomb, autre cancérigène retrouvé dans les analyses, ne proviendrait pas de LUBRIZOL, alors que l'usine a été construite dans une période où la peinture au plomb était massivement utilisée dans l'industrie ?!

- Comment ne pas continuer à être inquiet lorsque la préfecture interdit les récoltes et consigne les produits récoltés depuis jeudi, au nom de la sécurité alimentaire, mais réouvre les établissements scolaires, après nettoyage mais sans analyse préalable ?
- Comment ne pas être inquiet quand des dizaines de travailleuses ont eu des maux de têtes, des nausées et des vomissements sur le lieu de travail ? Que la plupart des lieux de travail et notamment leurs systèmes de ventilation n'ont pas été nettoyés ?
- Comment ne pas être inquiet vis-à-vis du risque amiante, lorsque l'on sait qu'il s'agit d'un cancérigène puissant même à très faible dose inhalée ?
- Comment ne pas être inquiet, lorsque les études scientifiques indiquent que le risque de cancer est plus élevé dans les régions industrielles comme à Rouen, l'étang de Berre ou St Nazaire, qu'une partie non négligeable des cancers peut s'expliquer par les expositions professionnelles ou environnementales, que les études américaines font état de 14 000 cancers en lien avec l'attentat du World Trade Center et le nuage d'amiante, de poussière et de produits chimiques qui avaient recouvert le quartier ?

Pour toutes ces raisons nous exigeons, à la charge financière de LUBRIZOL :

- Un nettoyage complet des zones polluées par des entreprises spécialisées, suivi d'analyses,
- Un recensement précis des travailleurs et de la population exposés, la mise en place d'un suivi médical spécifique, comme après l'explosion d'AZF en 2001 ainsi que d'un registre des cancers permettant de faire payer les responsables.

La CGT avait clairement alerté sur les risques d'un nouvel AZF en Seine Maritime !

Ces dernières années, la CGT a alerté plusieurs fois par écrit le Ministère du travail et le préfet de Région, des risques d'un nouvel AZF dans le département, sur la base des risques majeurs constatés dans plusieurs entreprises du secteur de la chimie, du pétrole, du nucléaire, de la métallurgie. Disons-le clairement, nous avons échappé plusieurs fois de peu à des catastrophes mortelles ! Force est de constater que l'Etat, au plus haut niveau, refuse de renforcer une réglementation insuffisante, d'augmenter les moyens des Corps de contrôle et de mettre fin à la clémence de la justice vis-à-vis de la délinquance en col blanc. Pire encore, MACRON a décidé de supprimer les CHSCT et PHILIPPE prône une simplification du code du travail concernant la sécurité dans les entreprises sur la base du rapport de la députée LECOQ.

Nous exigeons :

- La transparence totale de la préfecture, des différents services de l'Etat et l'autorité judiciaire sur l'incendie de LUBRIZOL mais aussi sur l'ensemble des incidents et accidents dans l'industrie (nature et cause, infractions relevées, suites pénales...)
- Le renforcement des corps de contrôle (installations classées, inspection du travail...) en matière d'effectif et d'indépendance, le renforcement des sanctions pénales contre les industriels qui mettent en danger les travailleurs et la population.

La direction de LUBRIZOL dit ne pas comprendre l'origine du sinistre et indique que le feu pourrait provenir d'une autre entreprise. Et alors ? Le propre d'un site SEVESO n'est-il pas son obligation de se protéger des risques internes et externes et notamment du feu pouvant provenir d'une entreprise à proximité ? Créer le doute, c'est exactement la stratégie du Groupe Total au moment de l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001. Dans ces deux cas, comme dans bien d'autres, le groupe donneur d'ordre avait sous-traité les secteurs en cause dans l'accident, se défaussant ainsi de ses responsabilités.

Nous exigeons l'interdiction de la sous-traitance dans les usines à risques.

LUBRIZOL coupable, LUBRIZOL doit payer !

Au-delà des suivis médicaux, de la prise en charge financière de la dépollution, des résultats d'analyses, la multinationale LUBRIZOL et son actionnaire Warren BUFFET, 3^{ème} milliardaire au monde, doivent assumer financièrement l'ensemble de coûts sociaux liés à l'incendie.

Tout comme ils doivent prendre totalement en charge l'indemnisation des salariés qui se sont retrouvés en chômage partiel, ce qui est actuellement le cas ! Nous exigeons la requalification des arrêts maladies en accident du travail à la charge de LUBRIZOL.

La CGT exige le maintien de tous les emplois, s'oppose à tout licenciement, à toute fin de contrat pour les salariés du site, ceux de la sous-traitance ou des entreprises situées à proximité du site. Nous considérons qu'industrie et agglomération ne sont pas incompatibles avec des services de contrôles indépendants de l'Etat et du patronat et un droit de véto des CHSCT qu'il faut rétablir.

La responsabilité de l'État clairement engagée

Comme pour tous les accidents industriels, la question de la responsabilité de l'Etat est directement posée, quand on sait qu'en termes de mesures de prévention du risque environnemental, l'Etat limite ses exigences à ce qui est « *financièrement acceptable* » pour les industriels !

L'Etat, au plus haut niveau, est aussi responsable quand il demande au parquet d'être clément avec la délinquance en col blanc ! Pourquoi LUBRIZOL n'a pas été poursuivi pour mise en danger d'autrui en 2013 alors que plusieurs infractions étaient caractérisées et notamment la non consignation d'une installation électrique ? Peut-être que le risque d'une condamnation à 1 an de prison ferme et à 75 000€ d'amende aurait été plus dissuasive que l'amende de 4 000€ dont elle a écopé qui apparaît comme de l'argent de poche pour la multinationale !

Faisons entendre notre voix pour la justice et la vérité

A l'initiative de la CGT, une manifestation unitaire est organisée à l'appel des organisations CGT – Solidaires – FSU – ATTAC – France Nature Environnement – Greenpeace Rouen – Youth for climate Rouen – Stop EPR – Alternatiba – ANV – COP 21 Rouen – Association Henri PEZERAT – Syndicat de la Médecine Générale – Confédération Paysanne – Fédération Syndicale Etudiante Rouen – Mouvement National Lycéen 27 – FCPE 76 – Générations Futures – CDLF Rouen – DAL – LDH – Enseigner à vivre – PCF – France Insoumise – EELV – NPA

MANIFESTATION - Mardi 1 octobre 18h – Palais de justice de Rouen

